

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le
fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 2, rue des Roses à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 2, rue des Roses est une maison d'angle implantée sur le coin septentrional formé par la rue des Roses et la rue des Glacis, construite pour abriter deux appartements. Le bâtiment a été construit au début du XX^e siècle, vers 1910/11 sur un terrain non construit.¹ En effet, pour des raisons militaires, le Limpertsberg ne présentait pas beaucoup de constructions en dur pendant le temps de la forteresse. Ce n'est qu'après le démantèlement de la forteresse en 1867, et surtout dès le début du XX^e siècle, que le plateau du Limpertsberg a connu son développement urbanistique (LHU). L'autorisation de construire a été délivrée à Mathias Lemmer, entrepreneur à Limpertsberg.² En effet, l'urbanisation du Limpertsberg était accélérée par le fait que beaucoup d'immeubles ont été érigés par des entrepreneurs qui les revendaient une fois le chantier terminé. Ainsi, une annonce parue en 1911 signale la vente de l'immeuble nouvellement construit de Monsieur Lemmer.³

L'immeuble qui a été érigé selon des plans de l'architecte Clement a un important impact urbanistique⁴. En effet, il s'agit d'un point de repère visuel, surtout en descendant la rue des Glacis (LHU). Le bâtiment résolve bien les défis posés par la situation sur l'angle et par la pente du terrain le long de la rue des Glacis. Ainsi, l'immeuble présente deux façades principales reliées par un pan coupé sur l'angle.

Le bâtiment s'élève sur deux niveaux plus un niveau mansardé. Le tout pose sur un niveau de cave qui, dû à la pente du terrain, est plus haut et visible dans la rue des Glacis. La façade donnant sur la rue des Roses présente trois travées d'ouvertures, dont celle de gauche abrite l'entrée et la cage d'escalier et est accentuée par un exhaussement. Le pan coupé présente une seule travée d'ouvertures et la façade donnant sur la rue des Glacis présente trois travées. Toutes les baies ont des encadrements en pierre naturelle. Bien qu'ils soient généralement sobres, avec des appuis moulurés et des petits entablements, quelques ouvertures sont mises en évidence par des éléments de décoration. Les façades sont bordées en bas par un socle en pierre apparente et en haut par une corniche en bois légèrement débordante. En général, il s'agit d'un langage architectural plutôt retenu, rappelant la sobriété de l'architecture du XIX^e siècle et annonçant le modernisme du XX^e siècle. (AUT/PDR)

¹ Administration du cadastre et de la topographie, extrait cadastral avec provenance antérieure et case-croquis n°924 de l'exercice de 1911.

² Ville de Luxembourg, Archives de la Direction de l'Architecture / Police des bâtisses, dossier 2, rue des Roses.

³ Obermosel-Zeitung, 28 juillet 1911, p. 2. « Der Unternehmer Matthias Lemmer vom Limpertsberg verkaufte dieser Tage sein Ecke Rosenstrasse und Avenue Eyschen gelegenes, neuerbautes Haus für 35000 Fr. an den Obergerichtsrat Karl Larue. »

⁴ Ville de Luxembourg, Archives de la Direction de l'Architecture / Police des bâtisses, dossier 2, rue des Roses. La signature sur les plans n'est pas facile à déchiffrer, pourtant il semble s'agir de « Clement ».

La façade donnant sur la rue des Roses est mise en évidence par la travée abritant l'entrée. En effet, l'oriel du premier étage pose sur des imposantes consoles en pierre naturelle et la partie supérieure présente une surélévation avec trois petites ouvertures carrées, couverte par un toit à croupe. Le pan coupé présente divers éléments décoratifs, dont notamment le fronton avec ses décorations de volutes et rameaux qui couronne cette partie.⁵ L'oriel sur consoles en pierre du premier étage rappelle celui de la travée d'entrée. La façade donnant sur la rue des Glacis ne présente pas d'éléments décoratifs particuliers. Néanmoins, sa composition est bien rythmée et bien proportionnée, comme d'ailleurs les autres élévations le sont aussi.

Les deux façades postérieures qui bordent une petite cour intérieure sont beaucoup plus étroites, vu le terrain et la construction effilés. Ces façades sont assez sobres avec des baies aux encadrements simples en pierre, ce qui est tout à fait typique pour des façades non visibles, privées. (AUT/PDR)

La place qui était disponible a été utilisée de manière astucieuse, non seulement d'un point de vue urbanistique mais aussi à l'intérieur de l'immeuble. En effet, le plan de sol est inhabituel mais très réussi. Ainsi, le hall d'entrée / cage d'escalier donne sur le rez-de-chaussée et au premier étage sur un hall duquel partent les différentes pièces. L'immeuble conserve sa structure bâtie du début du XX^e siècle de même que les divisions intérieures horizontales et verticales (AUT/PDR). À l'extérieur, elle a gardé ses éléments de décorations ainsi que la porte d'accès en bois (AUT/PDR). À l'intérieur, sont conservés des éléments de finition historiques tels que : un revêtement de sol en terrazzo dans le hall d'entrée et le hall de l'appartement du rez-de-chaussée, un carrelage mural dans l'entrée, des portes avec leurs chambranles en bois, des décorations en stuc au-dessous des portes au rez-de-chaussée, des décorations en stuc sur les plafonds des deux niveaux ou encore un escalier en bois avec son garde-corps allant du rez-de-chaussée jusqu'aux combles (AUT/PDR).

En plus de son intérêt architectural, la maison est également un lieu de mémoire, puisque c'était le domicile et le lieu de travail de l'historien Gilbert Trausch (1931-2018) (MEM).⁶ Les 25.000 publications et documents de sa bibliothèque privée ont été donnés par la famille à l'université du Luxembourg. Cette dernière a d'ailleurs lancé un programme d'études sur la bibliothèque de Gilbert Trausch. Des photos en 3D réalisées avant le démeublement de l'immeuble serviront à l'analyse de sa méthode de travail ainsi qu'à la reconstruction virtuelle de la bibliothèque.⁷

La maison témoigne de manière authentique de l'architecture son époque de construction et elle est également un témoin du développement démographique, urbanistique et architectural du Limpertsberg. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal et urbanistique un intérêt public d'être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), lieu de mémoire (MEM), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

⁵ Les plans accompagnant l'autorisation de construire prévoient aussi des décorations autour de la baie du premier étage du pan coupé – soit elles n'ont pas été réalisées, soit elles ont été enlevées au fil du temps.

⁶ Gilbert Trausch était un historien luxembourgeois de renom étudiant l'histoire luxembourgeoise et européenne. Il était entre autres professeur au Lycée de Garçons de Luxembourg, directeur de la Bibliothèque nationale, directeur du Centre universitaire de Luxembourg.

⁷ La description du projet sur le site internet de l'université : « L'historien Gilbert Trausch est au centre de ce projet de recherche qui vise à rapprocher l'historiographie du Luxembourg et de l'Europe ainsi que les pratiques intellectuelles et matérielles des historiens du XX^e siècle. Le projet est une collaboration entre le C²DH (Andreas Fickers, Wolfgang Freund, Benoît Majerus) et l'Institut historique de l'Université du Luxembourg (Michel Margue, Renée Wagener) et explorera le travail et les méthodes de travail de Trausch ainsi que sa bibliothèque, qui sera inventoriée et reconstruite dans un espace virtuel. » <https://www.c2dh.uni.lu/fr/projects/gilbert-trausch> (dernier accès 24 avril 2024)

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 2, rue des Roses à Luxembourg (no cadastral 134/4672).

Présent(e)s : Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Schuman, Gilles Genot, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Michèle Majerus, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins.

Luxembourg, le 24 avril 2024